

2024

Synthèse de vos actions DPC : vers une démarche simplifiée

DPC
Comment
faire ?

- **En décembre 2024, l'Ordre des pharmaciens simplifie vos démarches** : il procédera directement à l'extraction de l'ensemble des synthèses triennales de DPC pour 2020-2022 à partir de la plateforme ANDPC, ce qui évitera à chaque pharmacien d'éditer sa synthèse et de la transmettre à l'Ordre.
- Les étapes 1 à 4 décrites dans les slides ci-après doivent être réalisées **d'ici le 30 novembre** pour que l'Ordre puisse procéder à cette extraction.
 - *Vous n'êtes pas concerné si vous avez déjà transmis votre document de traçabilité*

⚠ L'extraction ne pourra être réalisée qu'une seule fois. Après l'extraction, vous ne pourrez plus modifier et/ou supprimer les actions enregistrées pour la période 2020 – 2022. Vous pourrez ajouter de nouvelles actions, mais votre synthèse triennale devra alors être transmise à l'Ordre selon les modalités présentées [ici](#).

Retrouvez toutes les informations sur le site de l'Ordre :

- [Se former – DPC](#)
- [Foire aux questions](#)



Développement Professionnel Continu (Période 2020-2022)



Le DPC :

- **Une obligation pour les professionnels de santé**
- Un dispositif de formation réglementé
- Une démarche active tout au long de l'exercice professionnel
- pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins



Chaque pharmacien inscrit à l'Ordre doit justifier, au cours d'une période de 3 ans, de son engagement dans une démarche DPC comportant des actions :

- de formation
- d'évaluation et d'amélioration des pratiques
- de gestion des risques

=> Au moins 2 de ces 3 types d'actions et au moins 1 action de DPC dans les orientations prioritaires de la période triennale concernée*

A noter : l'ANDPC met à disposition un [catalogue](#) de formations DPC validantes

*[Arrêté du 31 juillet 2019 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu pour les années 2020 à 2022](#)



1

Créer son compte ANDPC «MonDPC»

DPC
Comment
faire ?

- Se rendre sur le site de l'ANDPC, [rubrique dédiée aux professionnels de santé](#)



Créer « Mon compte »

The screenshot shows the ANDPC website interface. At the top, there is a navigation bar with the following items: 'Agence nationale du DPC', 'Professionnels de santé', 'Organismes de DPC', and 'Instances'. Below this, there is a 'Mon compte' button circled in red. The main content area features a welcome message: 'Bienvenue sur l'espace dédié aux professionnels de santé'. Below this, there is a section titled '#ACTU' with news about Mon DPC, and a video player with the title 'Mon DPC: La possibilité pour les professionnels de santé de tracer et suivre leur activité de DPC et d'en rendre compte auprès de l'autorité de contrôle'. There is also a section titled '#INFOS PRATIQUES' with information about creating an account before July 9, 2020, and a link to a contact form.

Mon compte « MonDPC » permet de :

- Conserver les éléments attestant de l'engagement dans une démarche DPC
- Rendre compte tous les 3 ans du suivi de l'obligation auprès de l'autorité de contrôle (Ordre)

En cas de difficulté, contactez l'ANDPC :

par mail : infodpc@agencedpc.fr

Formulaire de contact :

<https://www.agencedpc.fr/contact>



2

Compléter ses actions dans le compte « MonDPC »



Chaque pharmacien est invité à enregistrer ses actions [sur son compte MonDPC](#), à partir [du site de l'ANDPC](#)

Sur [agencedpc.fr](#), se connecter via le bouton orange ou créer votre compte en remplissant les informations demandées

- Aller sur “professionnels de santé” et opter pour accéder à votre compte et à mon mondpc > document de traçabilité
- Puis cliquer sur “votre compte” ou le créer

Puis ajouter manuellement vos actions de DPC réalisées

- Cliquer sur l'onglet "Document De Traçabilité" puis "Mes actions de DPC et autres activités"
- Cliquer sur l'onglet "Ajouter"
- Il est possible d'utiliser la rubrique "Autres actions" pour renseigner les autres formations qui n'ont pas de référence DPC
- Renseigner la référence de l'action DPC à 11 chiffres (ex : 1117*****) puis "Rechercher"
- Tout en bas de la page figure “X action(s) trouvée(s)”, cliquer sur l'action concernée puis cliquer sur "Ajouter dans mon DPC"
- Renseigner la date de fin de la session
- Joindre l'attestation de DPC que vous avez téléchargée puis valider

Vous pouvez recommencer la procédure si vous avez plusieurs DPC à ajouter



3

Autoriser l'ANDPC à transmettre les données de ma synthèse triennale à l'Ordre



Accueil > Profil > Informations personnelles

Informations de connexion

Courriel *

Mot de passe *

Téléphone portable *

Préférences

J'autorise l'Agence nationale du DPC à communiquer les données sélectionnées dans ma synthèse à chaque fin de période triennale à l'organe de contrôle dont je dépends pour le contrôle de mon obligation [Ordre, ARS ou service de santé des Armées]. Il est rappelé que ce transfert à l'ordre est une obligation réglementaire. Si vous n'autorisez pas l'Agence à le faire automatiquement et décochez la case, vous devrez impérativement transmettre le document de traçabilité par vos propres moyens.

J'accepte de recevoir des informations [newsletter et alerte] de la part de l'Agence nationale du DPC

Autoriser le transfert de ses données à l'Ordre

- Connectez-vous sur votre compte [ANDPC](#)
- Cliquez sur « Profil » puis « informations personnelles »
- Vérifiez que la case « J'autorise l'Agence nationale du DPC à communiquer les données sélectionnées dans ma synthèse à chaque fin de période triennale à l'organe de contrôle dont je dépends [...] » est cochée
- Si elle ne l'est pas, cliquez sur « Modifier », cochez la et cliquez sur « enregistrer »

⚠ Pour les pharmaciens n'ayant pas autorisé l'ANDPC à transférer les données de leur synthèse triennale à l'Ordre, la transmission devra se faire selon les modalités disponibles [ici](#).



4

Activer son compte e-POP

DPC
Comment
faire ?

sur ordre.pharmacien.fr

The screenshot shows the homepage of the National Order of Pharmacists. At the top, there is a search bar and navigation links for 'Je suis', 'L'Ordre', 'Les communications', and 'Le Dossier Pharmaceutique'. Below the search bar, there is a section for 'Je recherche' with a search input field. A red arrow points from the 'Je recherche' section to the 'Liens rapides' (Quick Links) section. The 'Liens rapides' section contains six cards:

- Faire face à une situation difficile**: Des informations pratiques sur l'appui auprès des pharmaciens, la déclaration d'une agression.
- e-POP, le portail des services en ligne**: Faciliter ses démarches avec l'Ordre. (This is the link highlighted by the red arrow.)
- S'inscrire au Tableau de l'Ordre**
- Foires aux questions Covid-19**: Toutes les informations utiles pour les pharmaciens.
- Annuaire des pharmaciens / établissements**
- Les sites de ventes en ligne de médicaments**

Étapes à suivre

- Se connecter à son espace pharmacien sur le [site de l'Ordre](#)
- Cliquer sur l'encadré "e-pop" sur la page d'accueil de l'Ordre
- Vérifier l'adresse mail à laquelle vous souhaitez recevoir les alertes sanitaires
- Actualiser vos données personnelles
- Actualiser vos coordonnées professionnelles

Informations à retrouver [ici](#)



A noter : quelques spécificités



- Lors de la création du compte MonDPC, certaines données affichées (date de début d'activité, profession, lieu et mode d'exercice, numéro Finess...) peuvent ne pas être totalement exactes sur le formulaire de l'ANDPC mais ne seront pas bloquantes
- Les pharmaciens dont les actions n'ont pas été financées par l'ANDPC (essentiellement les pharmaciens salariés) doivent alimenter eux-mêmes leur compte DPC et y joindre leurs attestations avant de générer leur document de synthèse
- La synthèse du document de traçabilité attendue est actuellement celle correspondant à la période triennale 2020-2022. Les attestations d'actions réalisées entre 2023 et 2025 peuvent toutefois être enregistrées dès maintenant sur son compte Mon DPC

Pour les pharmaciens biologistes :

Pour la période 2020-2022, il existe aussi un parcours pluriannuel de DPC proposé par le CNP de biologie médicale. Ce parcours est développé dans un [document en ligne](#).